

Communiqué

La LDL-Qc dénonce la brutalité policière et soutient la lutte contre le racisme systémique

Québec, 5 juin 2020 - La Ligue des droits et libertés – section de Québec (LDL-Qc) dénonce la brutalité policière sans nom ayant causé la mort de George Floyd à Minneapolis le 25 mai 2020 et joint sa voix à des milliers d'autres pour réclamer justice et pour faire cesser l'impunité.

La LDL-Qc salue l'adoption unanime par l'Assemblée nationale, le 2 juin 2020, d'une motion déplorant le meurtre de George Floyd, la persistance du racisme et de l'intolérance au Québec et demandant au gouvernement d'adopter un plan de lutte contre le racisme et la discrimination. La LDL-Qc réitère cette demande et rappelle l'importance de s'assurer de la participation des personnes concernées dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La Ligue abonde dans le même sens que le Premier ministre du Québec pour dire que l'éducation est un puissant levier pour changer les mentalités et inculquer des valeurs de respect et de solidarité. Il lui apparaît toutefois tout autant fondamental d'affirmer que le **racisme systémique**, qui perdure au Québec en dépit des dénonciations réitérées au fil des ans, est une atteinte aux droits fondamentaux qui ne peut plus continuer. Rigoureusement documenté, notamment par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), le racisme systémique doit impérativement être reconnu et nommé par le gouvernement à défaut de quoi les sources et rouages du phénomène, qu'ils soient ou non intentionnels, conscients ou inconscients, demeureront invisibles et continueront de nourrir l'exclusion.

La brutalité policière et le profilage racial existent au-delà des frontières états-uniennes. À Montréal, les personnes noires et autochtones ont entre quatre et cinq fois plus de risques d'être interpellées par les forces de police que les personnes blanches. Ces résultats, issus du rapport produit par des expert·e·s indépendant·e·s pour le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) en août 2019, ont été mis de l'avant à de nombreuses reprises et sur diverses tribunes. Ces chiffres rendent compte d'une formation et de pratiques déficientes, notamment en termes

d'interpellations aléatoires, qui doivent impérativement être revues et corrigées. Ils doivent, de plus, être croisés avec les statistiques relatives aux actes haineux contre les personnes noires, arabes, musulmanes et juives qui sont en hausse au Québec ces dernières années, et avec ceux qui mettent en lumière les inégalités socio-économiques et la discrimination à l'embauche vécues par les personnes racisées. Ils doivent aussi se juxtaposer aux pourcentages disproportionnés de personnes noires et autochtones criminalisées et incarcérées par notre système de justice et à ceux relatifs aux meurtres et aux disparitions des femmes et des filles autochtones.

La LDL-Qc donne tout son soutien au mouvement Black Lives Matter et en appelle aux valeurs de dignité et d'égalité chères à la société québécoise pour que le racisme devienne une véritable honte et qu'il ne soit plus toléré, sous aucune de ses formes au Québec. Le gouvernement est en tout premier lieu responsable d'initier cette démarche qui doit se concrétiser à travers un discours antiraciste clair, ferme et univoque ainsi que par des lois, politiques publiques, programmes, stratégies et plans d'action en ce sens. À ce titre, rappelons que le *Livre vert* destiné à réformer les règles encadrant la police au Québec, adopté par le gouvernement en 2019, ne contient qu'une seule mention, sur 50 pages, du terme « profilage racial » et qu'aucune piste de réflexion ne porte précisément sur cet enjeu.

L'égalité entre toutes et tous les Québécois·e·s passe inéluctablement par le respect des droits et libertés fondamentaux tels les droits à la vie, à la liberté, à la sûreté et l'intégrité et à la non-discrimination, des garanties judiciaires comme la présomption d'innocence et des droits économiques sociaux et culturels qui englobent notamment le droit à des mesures susceptibles d'assurer un niveau de vie décent et le droit et à des conditions de travail justes et raisonnables. Ces droits peuvent certes être protégés par les tribunaux judiciaires, le cas échéant, mais il incombe, d'abord et avant tout, qu'ils soient pris au sérieux et concrétisés par le gouvernement en accordant une attention prioritaire aux obstacles structurels et pratiques qui nuisent à leur réalisation pour les personnes racisées.

Contact :

Maxim Fortin – Coordonnateur

Téléphone bureau : 418 522-4506

Cellulaire : 581 984-4506

Courriel : info@liguedesdroitsqc.org